



Bourgogne-
Franche-Comté



Référentiel technico-économique ovin viande (conjoncture 2022)

POUR BIEN CONSTRUIRE UN PROJET



Ce document, destiné aux conseillers et à toute personne souhaitant créer un atelier ovin viande, explicite les définitions et critères technico-économiques pour construire, installer, réorienter un projet ovin.

DÉFINITIONS

Brebis

Un bilan de reproduction peut être calculé par lutte ou pour une campagne.

Lorsqu'il y a une seule période de lutte, les critères zootechniques du bilan de reproduction peuvent être rapportés à la femelle (de plus de 6 mois) destinée à la reproduction. Avec plusieurs périodes de lutte par an (chaque lutte correspond souvent à un rattrapage de la lutte précédente), une accélération du rythme d'agnelage (des brebis mettent bas plusieurs fois sur une même campagne) et/ou lorsque les agnelles sont conservées sur plusieurs périodes de naissance (printemps et automne par exemple), il est très difficile voire impossible de calculer, à l'échelle de la campagne, le nombre de femelles destinées à la reproduction.

On préfère donc raisonner à partir d'un critère technico-économique : l'Effectif Moyen Présent (EMP) de femelles (de plus de 6 mois).

Les deux approches (zootechnique et technico-économique) sont complémentaires.

Exemple pour une troupe sans variation d'effectif avec agnelage de février

L'Effectif Moyen Présent de 600 femelles, passe par un minimum de 581 et un maximum de 623

	Femelles de + de 6 mois	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Effectif moyen présent
	Effectif début de mois	597	596	595	594	588	623	581	610	607	605	602	597		
ENTREE	Agnelles de plus de 6 mois (changement de catégorie)							+70						70	
	Achat de femelles											+40		40	
SORTIE	Femelles mortes	-1	-1	-1	-6	-2	-2	-7	-3	-2	-3	-2		30	
	Femelles réformes						-40					-40		80	
	Effectif fin de mois	596	595	594	588	586	581	644	607	605	602	600	597		600

Pour estimer la conversion en UGB du cheptel ovin, il faut différencier les systèmes en « bergerie » où le couple mère-agneau est équivalent à 0,15 UGB et les systèmes « herbagers » à 0,17 UGB.

Agneaux

L'agneau d'herbe

Il naît de janvier à mai afin que les brebis profitent au maximum de la pousse d'herbe printanière lors de la lactation.

Il peut être complété avec du concentré ou non, dès la naissance ou à partir du sevrage, fini à l'herbe ou en bergerie.

Il est abattu entre 90 et 210 jours à un poids carcasse de 17 à 21 kg, suivant le type racial et le sexe. Le rendement poids de carcasse/poids vif est de 46 % et celui du poids viande / poids carcasse varie de 75 à 85 %. Les ventes débutent en mai.

La dénomination "**agneau gris**" ou "**agneau de report**" est utilisée pour les agneaux les plus âgés, finis avec du concentré en bergerie et vendus entre 7 et 10 mois avec un rendement plus faible.

L'agneau de bergerie

Il naît majoritairement d'août à décembre, période principale d'agnelage en système céréales-ovins et complémentaire en conduite herbagère. La lactation des mères se fait en bâtiments.

Il est nourri exclusivement au concentré, du commerce ou fermier, et le plus souvent avec de la paille.

Il est abattu entre 90 et 130 jours (selon la vitesse de croissance et l'état d'engraissement) à un poids de carcasse de 17 à 21 kg. Le rendement poids de carcasse/poids vif est de 48 %.

Le rendement poids viande/poids de carcasse est compris entre 80 et 90 %.

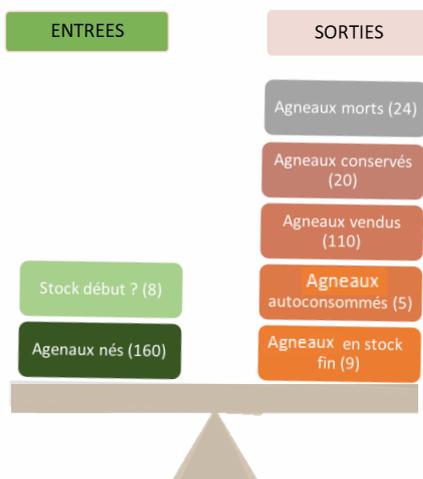
Balance d'inventaire animaux

L'équilibre de la balance d'inventaire d'animaux est une condition *sine qua non* de fiabilité des résultats techniques de l'atelier ovin. Cela concerne toutes les catégories d'animaux. Sa vérification est indispensable.

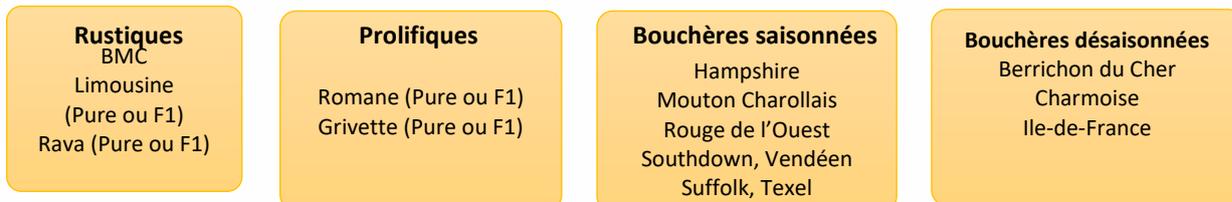
D'un côté, les sorties d'agneaux (morts, conservés pour le renouvellement, vendus, autoconsommés) et en stock fin (qui correspondent au stock début de la campagne suivante et donc conditionnent la fiabilité des résultats de celle-ci).

De l'autre, les agneaux en stock au début de la campagne (en pratique ce nombre est le plus difficile à connaître car correspondant à la date la plus ancienne) et les agneaux nés.

Exemple :



Principales races ovines en Bourgogne-Franche-Comté



REPRODUCTION

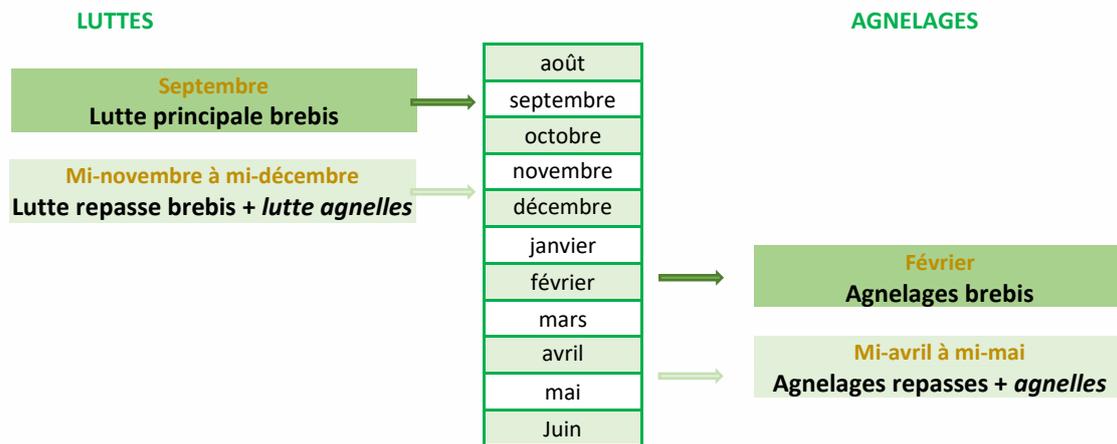
Saison sexuelle et contre-saison

La durée du cycle sexuel est d'une durée moyenne de 17 jours (+/- 2 jours).

La durée de gestation pour une brebis est de 147 jours (+/- 5 jours).

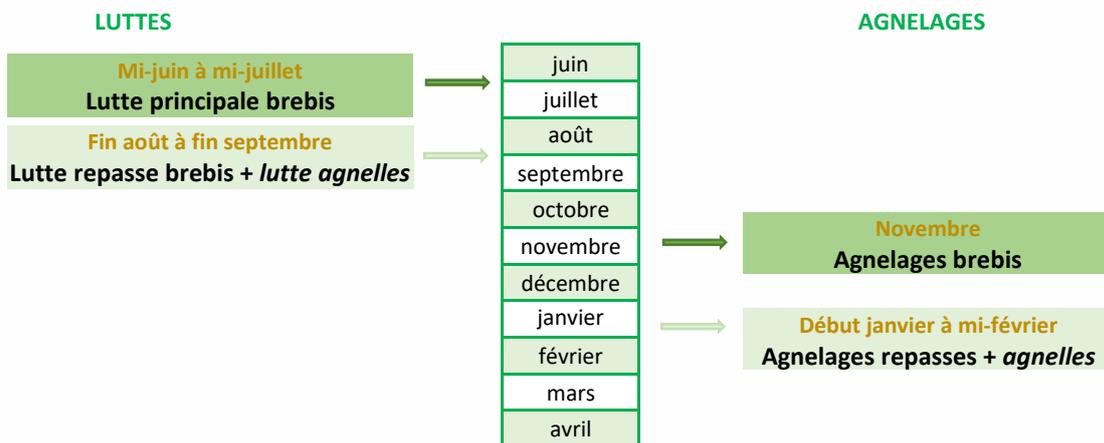
La saison sexuelle des brebis correspond aux jours de durée décroissante (soit de septembre à décembre).

Une période de mise bas par an, au printemps, en système herbager



La lutte des brebis à l'automne, en saison sexuelle, dure généralement 5 à 6 semaines. L'agnelage principal est centré sur février et la croissance des agneaux est calée sur la pousse de l'herbe. Les agnelles sont luttées à 9 mois, quand elles sont suffisamment développées. Elles constituent, avec les brebis vides de la lutte principale, le second lot d'agnelage.

Une période de mise bas par an, à l'automne, en système bergerie



La lutte de 5 à 6 semaines en contre-saison sexuelle demande une préparation soignée des béliers et un nombre limité de femelles par bélier.

Après la lutte principale, un constat de gestation (à 45 jours après le retrait des béliers) est réalisé pour repérer les brebis vides et les remettre en lutte avec les agnelles. Cela permet aussi de limiter le coût d'alimentation. Les agnelles sont luttées à 9 mois, quand elles sont suffisamment développées et avec les brebis vides de la lutte principale.

Plusieurs périodes de mise bas par an

Afin d'écrêter les pointes de travail (il est raisonnable de ne pas dépasser 250 agnelages par travailleur et par période), d'adapter la conduite des lots à la capacité de logement des bâtiments et d'étaler les entrées d'argent, le troupeau est parfois conduit en 2 périodes d'agnelages, au printemps et à l'automne.

L'objectif de l'éleveur est de mettre en lutte la moitié du troupeau à chaque période. Compte tenu des différences de fertilité selon la saison, des brebis ayant mis bas en début d'année sont luttées dès juin. Les agnelles sont mises à la reproduction en saison sexuelle à partir de 8 mois et doivent peser les 2/3 du poids adulte.

Critères de reproduction

Taux de mise bas	[Nombre de mises bas (avortements compris) /effectif femelles (mises à la reproduction ou EMP)]*100 <i>Si le troupeau est conduit en une seule lutte par an, le taux de fertilité sur la lutte correspond au taux de mise bas annuel.</i>
Taux de prolificité	[Nombre d'agneaux nés (vivants et morts)/nombre de mises bas]*100
Taux de mortalité agneaux	[Nombre d'agneaux morts/nombre d'agneaux nés]*100
Taux de productivité numérique	[Nombre d'agneaux vendus et conservés /effectif femelles (mises à la reproduction ou EMP)]*100

Analyser un bilan de reproduction (en rythme de croisière)

Taux satisfaisants	Races bouchères (lutte naturelle)			Races prolifiques (pures ou croisées)		
	Brebis	Agnelles	Troupeau : avec 80 % de brebis adultes	Brebis	Agnelles	Troupeau : avec 80 % de brebis adultes
Mise bas annuel	97 %	80 %	> 94 %	97 %	80 %	> 94 %
Prolificité	160 %	120 %	> 150 %	200 %	160 %	> 190 %
Mortalité agneaux	14 %	16 %	< 15 %	18 %	20 %	< 20 %
Productivité numérique	133 %	80 %	> 120 %	160 %	102 %	> 140 %

Taux de réforme des brebis + taux de mortalité des brebis = taux de renouvellement des brebis	14 % + 6 % = 20%
Taux de renouvellement des béliers	30 %
Nombre de brebis/bélier en saison sexuelle	30
Nombre d'agnelles/bélier en saison sexuelle (lutte séparée des brebis)	25
Nombre de brebis/bélier en contre-saison	10 à 20

SYSTEME FOURRAGER

Chargement global/ha SFP à adapter en fonction du contexte pédoclimatique (surfaces valorisées hors SFP non prises en compte dans le calcul du chargement : dérobes, ...)

Chargement global	
Herbager	4 à 7 brebis / ha
Bergerie	8 à 12 brebis / ha

Valeur des UGB techniques par catégorie pour réaliser les prévisions fourragères

- Brebis = 0,14 UGB
- Bélier = 0,15 UGB
- Agneau et Agnelle de plus de 6 mois = 0,11 UGB
- Agneau sevré = 0,05 UGB
- Agneau non sevré = 0,03 UGB

Composition moyenne des fumiers à la sortie de la bergerie en m³ de produit brut
(Source : Idele, 1998 et CA 21, 2013)

	MS	Mo	N	P	K
Fumier d'ovin	300	230	6.7	4	12
Compost de fumier d'ovin	370	141	10	6	14

Quantité de fumier produite : environ 670 kg/brebis/an avec 4 mois en bâtiment

ALIMENTATION

Consommation globale de concentré et de fourrage (rapportée à l'EMP)

Rapporté à l'Effectif Moyen Présent (femelles de + 6 mois)	Séjour en bâtiments	Concentré en kg	Fourrage en kg MS
Conduite herbagère	Lactation brebis et engraissement des agneaux au pré	100 à 200 kg selon le temps de présence en bâtiment, la période de mise bas et le degré de mixité*	120 à 200 kg MS selon le temps de présence en bâtiment et la période de mise bas + 10 à 80 kg de paille litière
Conduite en bergerie	Lactation des mères en bergerie et à l'herbe Agneaux en bergerie	275 à 325 kg selon la productivité numérique	300 à 350 kg MS selon la productivité numérique et la durée de présence en bergerie (dont 150 kg paille alimentaire dans les systèmes ovins-cultures) + 100 kg de paille litière environ

Tendanciellement, les **consommations de concentré augmentent** quels que soient les modes de conduite. Souvent dans les élevages " ovins-cultures", l'état corporel des brebis devient excessif. En région herbagère, les quantités rapportées à la brebis sont toujours inférieures dans les élevages mixtes bovins-ovins comparativement à celles des systèmes spécialisés. Le flushing peut être réalisé à l'herbe avec un apport de concentrés.

* Avec un pâturage ovin-bovin simultané, il est possible de réduire les consommations de concentrés à 50kg/brebis.

Ces critères globaux peuvent être déclinés par catégorie animale :

Catégories animales	Séjour en bâtiments	Concentré en kg	Fourrage en kg MS
Brebis système herbager	~ 3 semaines à 2 mois	25 à 80 kg	90 à 120 kg MS
Agnelle complémentée à l'herbe du sevrage à la lutte	0	15 à 35 kg	0
Agneau d'herbe complémenté	0	40 à 50 kg	0
Agneau d'herbe fini en bergerie	2 à 10 semaines après sevrage	30 à 80 kg	10 à 30 kg MS
Brebis système bergerie	Selon séjour en bergerie (durée hivernage, période d'agnelage en bergerie)	60 à 100 kg	200 à 350 kg MS
Agnelle élevée en bergerie, du sevrage à la lutte	140 à 160 jours	50 à 60 kg	100 à 120 kg MS
Agneau de bergerie	90 à 130 jours	65 à 90 kg	30 kg MS

Poudre de lait	12,5 kg par agneau à l'allaitement artificiel (sevrage des agneaux à la louve : poids naissance*3 à un poids minimum de 12 kgv, soit environ à 35-40 jours)
Minéraux (sel + oligo-éléments)	4 à 6 kg

CHARGES OPERATIONNELLES



Début 2023 :
reconduction des
cours de fin 2022

Frais d'alimentation

Catégorie	Prix indicatif observé en 2022 (€ / tonne brute)
Céréales autoconsommées	230 €/tonne
Méteil autoconsommés	260 €/tonne
Céréales achetées	300 €/tonne
Maïs	325 €/tonne
Tourteau colza	400 €/tonne
Luzerne déshydratée	300 €/tonne
CMV (par seau)	1460 €/tonne
Sel pur	365 €/tonne (sel enrichi en Iode et Se : 600 €/tonne)
Argile (livré en 1 tonne sur palette)	380 €/tonne
Aliment concentré brebis	335 €/t (1 S) à 435 €/tonne (2S)
Aliment concentré engraissement agneau	370 €/t (1 S) à 450 €/tonne (2S)
Aliment complémentaire azoté	350 €/t (1 S) à 510 €/tonne (2S)
Poudre de lait pour allaitement artificiel	3200 €/tonne

Données issues des fermes suivies dans le dispositif Inosys Réseau d'Élevage	Charges opérationnelles d'alimentation (€ / brebis)	Quantité de concentrés kg / brebis	% concentrés prélevés	Quantité de concentrés (kg) / kgc d'agneau produit
Systèmes ovins spécialisés herbagers	50 à 80	180 à 240	25 %	6 à 10
Systèmes ovins-bovin viande herbagers	40 à 70	180 à 240	30 %	6 à 12
Systèmes ovins-cultures	50 à 70	275 à 325	60 %	10 à 15

Frais divers d'élevage (reproduction, identification, tonte, petites fournitures, cotisations spécifiques, litière non comprise) à approfondir selon la période de lutte sur synchronisation hormonale.

Par brebis	7 à 11 €
------------	----------

Frais vétérinaire

Par brebis	7 à 12 €
------------	----------

Frais d'abattage et de découpe

Frais d'abattage	0.8 à 1,3 €/kgc
Frais de découpe + mise sous vide	1.5 à 2 €/kgc

Pose Eponge + PMSG : 5 € à 6 € / brebis
selon dosage PMSG

Implants de mélatonine : 5,60 €
(3 implants par bélier : 16.80 €)

Constat de gestation : 1.30 € / brebis sans
dénombrement

Tonte : 3 à 3,5 € / brebis avec attrapeur

Frais d'entretien * du chien de conduite :
500 à 600 €

* vétérinaires (sans frais d'urgence) + alimentaires

Frais sur la Surface Fourragère Principale ovine

Systèmes ovins et mixte herbagers	10 à 75 € / ha SFP
Systèmes ovins-cultures	75 à 150 € / ha SFP

Ces données dépendent du niveau d'intensification des surfaces (fertilisation des prairies, taux de prairies temporaires sur l'exploitation et nombre d'ha récoltés, taux de fauche précoce).

Charges opérationnelles totales / EMP

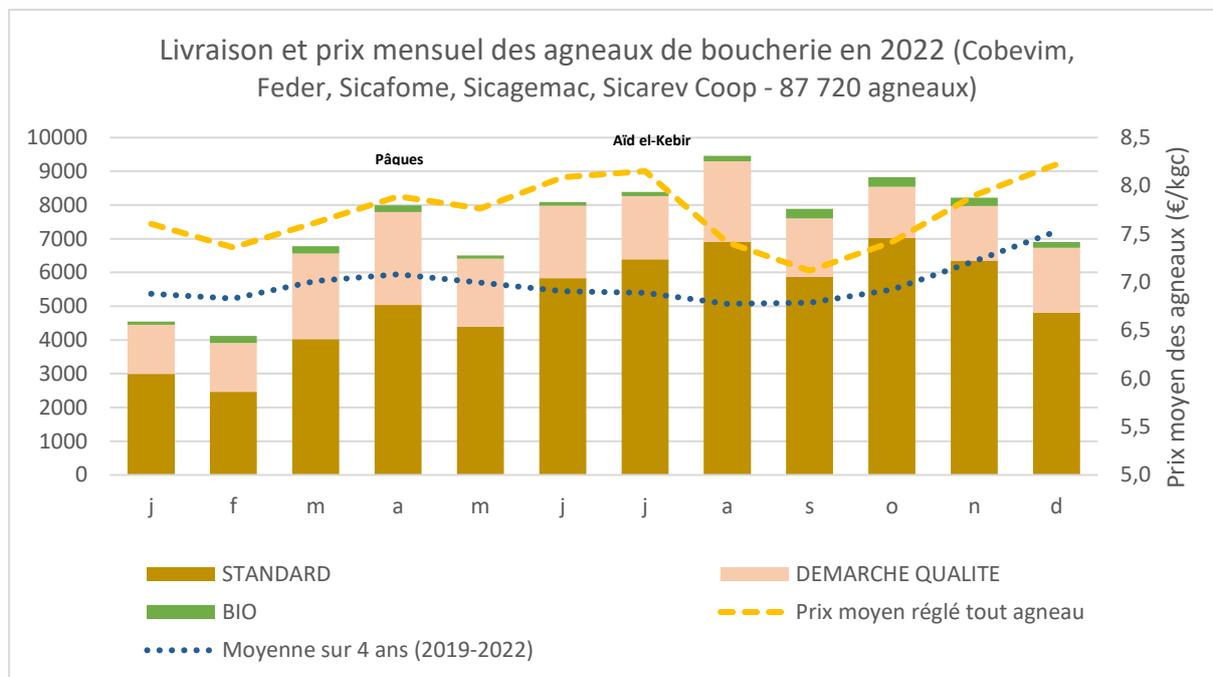
Atelier ovins dans une exploitation herbagère	70 à 90 € / brebis
Atelier ovins dans une exploitation céréalière	60 à 80 € / brebis

VENTES

Agneaux

Moyenne annuelle **7.72 € par kgc** tout agneau confondu (19.2 kgc moyen) avec des variations mensuelles et selon le mode de commercialisation (livraison par l'éleveur ou collecte par l'opérateur commercial).

Sur les 4 dernières années (2019-2022), le prix moyen des agneaux est de 6.98 €/kgc.



Réformes	Prix par tête
Brebis (70 kgv)	82 €
Bélier (100 kgv)	110 €

Rendement carcasse des brebis de réforme : 42%

Laine

	Quantité/brebis	Prix/kg
Brebis herbagère	2 à 3 kg	0 à 0.2 €/kg

Produit de l'atelier ovin (hors aides) / EMP (ventes – achats +/- variation d'inventaire)

Atelier ovins dans une exploitation herbagère	170 à 190 € / brebis
Atelier ovins dans une exploitation céréalière	140 à 160 € / brebis

ACHATS DE REPRODUCTEURS

Catégorie	Prix par tête (hors transport)
Brebis	140 à 200 € selon possibilité de tri des animaux ou non, disponibilité, niveau génétique et stade physiologique
Agnelle de moins 6 mois	150 à 180 € selon la génétique
Agnelle entre 6 mois et 1 an	180 à 240 € selon l'âge et la génétique
Béliers de moins de 12 mois (inscrit)	400 à 500 €
Béliers de plus de 12 mois (inscrit)	450 à 550 €
Béliers de 2 ^{nde} main	200 à 250 €
Bélier vasectomisé	250 €

VALEUR D'INVENTAIRE DES ANIMAUX (POUR UN CHEPTEL STANDARD)

Catégorie	Prix par tête
Bélier	250 €
Brebis rustique	115 €
Brebis herbagère	120 €
Agnelle d'auto renouvellement	160 €
Agnelle de sélection	Prix de vente des agnelles
Agneau	37 € à 1 mois, 74 € à 2 mois, 111 € à 3 mois, 133 € au-delà de 3 mois

AIDES OVINES COUPLEES (2022)

Aide	Montant	Conditions
Aides de base par brebis, avant modulation	22.08 €	0,5 agneau vendu/brebis/an Avoir minimum 50 brebis
500 premières brebis	+ 2 €	Transparence PAC possible pour les GAEC
Nouveaux producteurs	+ 6,50 €	Début d'une activité d'élevage ovin entre le 1er février 2019 et le 31 janvier 2022

Remarque : rétopolation de l'effectif primé si moins de 0.5 agneau vendu par brebis.

ICHN

Pour les EA avec plus de 50 % d'UGB ovine, la part variable de l'ICHN des 50 premiers ha est majorée.

NB : L'attribution de l'ICHN est dégressive pour les exploitants pluriactifs dont les revenus agricoles sont inférieurs aux revenus non agricoles.

REPÈRES ÉCONOMIQUES

MARGE BRUTE, AVEC AIDES OVINES UNIQUEMENT

Systèmes ovins spécialisées herbagers	90 à 110 € / brebis
Systèmes ovins-bovin viande herbagers	110 à 120 € / brebis
Systèmes ovins-céréales	80 à 100€ / brebis

CHARGES DE STRUCTURES

Investissements spécifiques à la production ovine (coûts observés en 2022) :

Clôtures (hauteur 80 cm avec 1 rang de barbelé)	2 à 2.2 € / ml
Filet électrique (50 m)	1.6 € / ml
Chien de conduite et de protection	500 à 800 € / chiot
Construction tunnel isolé avec équipement de base (30 m de long)	170 à 200 € / m ²
Construction tunnel isolé avec tapis d'alimentation (30 m de long)	300 à 400 € / m ²
Aménagement de bâtiment existant	100 à 120 € / brebis
Parc de contention fixe selon équipement	4 000 à 15 000 €

Aides possibles : FEADER 201, appel à projets protection des troupeaux, aides Conseils Départementaux.

EBE

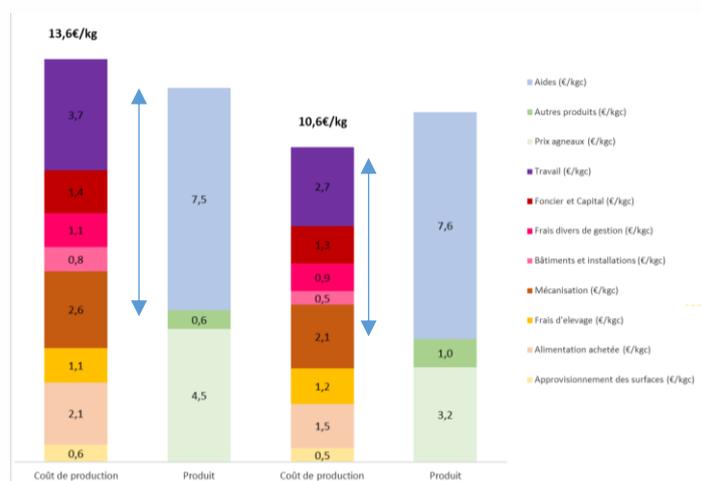
Dans les systèmes ovins spécialisés herbagers, l'objectif est un EBE de **55 000€ / UMOe** (soit 30% EBE / PB). Ramené à la brebis, il est compris entre 75 et 95 €, soit environ 450 €/ha.

COUPROD SYSTÈMES HERBAGERS (CAMPAGNE 2021)

(SOURCE : RESEAUX D'ELEVAGE, TRAITEMENT INSTITUT DE L'ELEVAGE)

	Moyenne (n=14)	Tiers supérieur *
Produit de l'atelier (€/kgc)	12.6	11.8
Coût de production (€/kgc)	13.6	10.6
Prix de revient (€/kgc)	8.5	6.4
Productivité de la MO (kgc/UMO OV)	11 101	14 618
Trésorerie permise (SMIC/UMO OV)	2.2	3.1
Rémunération permise (SMIC/UMO OV y.c. MO salariée)	1.6	2.9

(*tri sur la rémunération permise par UMO OV)



Pour en savoir plus :

[Observatoire prospectif de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comte](#)

[Référentiel élevage ovin viande bio Massif central conjoncture 2020](#)

[Calcul de la rentabilité en vente directe en élevage ovin viande](#)



Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Mars 2023

Référence Idele : 0023 301 030 – Réalisation : Valérie Terrisse (Institut de l'Élevage)

Crédit photos : Chambres d'agriculture, Idele

Rédacteurs :

Aurore GERARD - Chambre d'agriculture de Côte-d'Or – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr – Tél. : 06 87 85 06 99

Christophe RAINON - Chambre d'agriculture de la Nièvre - christophe.rainon@nievre.chambagri.fr - Tél. : 06 72 39 76 43

Laurent SOLAS - Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire - Isolas@sl.chambagri.fr - Tél. : 06 87 73 81 87

Lucie LEGROUX – Chambre d'agriculture de Haute-Saône - lucie.legroux@haute-saone.chambagri.fr – Tél. : 07 86 35 49 35

Orlane PHILIPPE - Chambre d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté - orlane.philippe@bfc.chambagri.fr- Tél. : 06.27.31.01.57

Marie MIQUEL– Institut de l'Élevage - marie.miquel@idele.fr – Tél. : 06 74 35 43 37

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Confédération Nationale de l'Élevage
CNE